

Jurisprudence malikite - L'épître de la prière

Le remplacement de l'imam pendant la prière

Alboukhari rapporte (n°3700) -qu'Allah lui fasse miséricorde-, selon Amr Ibn Maymoun -qu'Allah l'agrée- :

« Lorsque Omar fut poignardé alors qu'il dirigeait la prière de Sobh, il prit la main de Abderrahman Ibn Awf et l'avança (...) puis Abderrahman pria devant eux en allégeant la prière... »

« وَتَأْوَلُ عُمَرُ يَدَ عَبْدِ الرَّحْمَنِ بْنِ عَوْفٍ فَقَدَّمَهُ، فَمَنْ يَلِي عُمَرَ فَقَدْ رَأَى الَّذِي أَرَى، وَأَمَّا تَوَاجِي الْمَسْجِدِ فَبَاتَهُمْ لَا يَدْرُونَ، غَيْرَ «
« أَنَّهُمْ قَدْ فَقَدُوا صَوْتِ عُمَرَ، وَهُمْ يَقُولُونَ: سُبْحَانَ اللَّهِ سُبْحَانَ اللَّهِ، فَصَلَّى بِهِمْ عَبْدِ الرَّحْمَنِ صَلَاةً خَفِيَّةً »

L'imam peut être amené à laisser sa place pendant la prière à un des fidèles qui prient derrière lui pour la compléter, suite à une excuse particulière. Ce qu'on appelle « **istikhlaaf-استخلاف** ».

Cela est **recommandé** pour les prières habituelles et **obligatoire** pour la prière du vendredi.

Il n'est pas permis de se faire remplacer pendant la prière sans excuse au risque de la voir invalide.

Les excuses qui permettent cela peuvent être parfois reliées directement à la prière et parfois non ; et certaines peuvent empêcher simplement de prier et d'autres de la diriger.

▪ Parmi les excuses qui ne sont pas reliées directement à la prière :

-Lorsque l'imam craint s'il continue de prier de perdre des biens de valeur (même s'ils ne sont pas à lui) ; comme s'il craint qu'on les vole ou qu'on les prenne de force. Peu importe que les biens soient monétaires, matériels, domestiques ou autres.

-Ou s'il craint de perdre une âme respectable (même non-musulmane) ; comme un enfant ou un aveugle qui risque de tomber dans un puit, ou autre.



▪ Parmi les excuses qui sont reliées directement à la prière et empêchent de diriger la prière :

-Lorsque l'imam se retrouve dans l'incapacité d'accomplir un pilier (comme de se mettre debout ou s'incliner)

-Lorsque l'imam saigne du nez et doit sortir pour se nettoyer et revenir pour continuer la prière (derrière son remplaçant) ; ce qu'on appelle le bina-بناء.

Abderrazzaq -qu'Allah lui fasse miséricorde- rapporte (n.3670) que Ali -qu'Allah l'agrée- saigna du nez en pleine prière. Alors il prit la main d'une personne et l'avança et ensuite il partit.

وَعَنْ أَبِي رَزِينٍ قَالَ: صَلَّى عَلَيَّ يَوْمَ فَرَعَفَ، فَأَخَذَ بِيَدِ رَجُلٍ فَقَدَّمَهُ ثُمَّ انْصَرَفَ

▪ Parmi les excuses qui sont reliées directement à la prière et empêchent de prier :

-Lorsque l'imam prie sans les ablutions ou les perd pendant la prière, alors il doit faire passer aussitôt qu'il se rend compte (ou se rappelle) une personne à sa place car sa prière s'invalidé aussitôt.

Cependant, si l'imam annule sa prière volontairement alors la prière s'annule pour tous les fidèles derrière lui.

Si l'imam perd les ablutions pendant l'inclinaison ou la prosternation alors il se mettra debout sans dire « sami^cAllahou liman Hamidah-سمع الله لمن حمده », ni « Allahou akbar-الله أكبر », pour ne pas que les fidèles le suivent et pensent qu'il est encore en prière.

Les fidèles devront donc continuer la prière à partir de l'inclinaison ou de la prosternation et s'ils se sont déjà relevés alors ils devront revenir dans la position où l'imam a quitté.

De même, si l'imam s'évanouit, meurt ou perd la raison en pleine prière alors les fidèles avanceront à sa place l'un d'entre eux.

Si l'imam ne désigne personne pour le remplacer alors les fidèles désigneront quelqu'un également.

☞ Il est **recommandé** que remplace l'imam la personne la plus proche, car il est plus simple pour lui de s'avancer et il sera plus informé d'où il doit reprendre.

Ce dernier s'avancera un peu devant les autres fidèles (d'un rang ou deux) en gardant la position où il se trouve (debout, incliné ou assis).

✽ Si l'imam désigne une personne mais qu'une autre s'avance et dirige, alors la prière sera quand même **valide**.

Si certains complètent leur prière seuls sans imam alors elle sera **valide** également.

Si deux personnes s'avancent pour remplacer l'imam et que certains fidèles complètent avec l'un et les autres avec l'autre alors la prière sera aussi **valide**.

Sauf pour la prière du vendredi, il n'est pas valide de la compléter à part ou derrière un groupe de fidèles qui ne remplissent pas les conditions pour cela.

✽ La personne qui remplace l'imam (khalifa-خليفة) reprendra la lecture d'où l'imam s'est arrêté s'il le sait ; et sinon il reprendra la récitation à partir de la Fatiha.

Il est condition que la personne qui remplace l'imam soit entré en la prière avant que l'imam ne se redresse complètement de l'inclinaison et avant que l'excuse qui l'amène à sortir ne se produise.

Sans cela sa prière et celle de ceux qui le suivront s'annulera.

Si la personne qui remplace l'imam est venu **en retard et a des unités à rattraper** alors il complètera en premier la prière d'où l'imam s'est arrêté et s'assiéra pour le tashahod final **mais sans saluer** (salam-سلام) où l'imam était censé saluer. Puis il fera signe aux gens qui ont prié la prière dès le début avec l'imam de rester assis et ensuite se lèvera pour rattraper les unités qu'il a manquées. Une fois qu'il a rattrapé le manque alors il saluera et les fidèles qui étaient assis en attente salueront également.

S'il ne s'assied pas pour le tashahod à la dernière unité où l'imam devait finir par saluer alors sa prière s'annulera.

Ceux qui ont également des unités à rattraper auront le choix de compléter les unités manquantes seuls ou d'attendre que le remplaçant de l'imam finisse de rattraper les siennes et salue.

✿ Si la personne qui remplace l'imam **ne sait pas combien d'unités** l'imam a prié alors il peut faire signe aux autres fidèles pour leur demander et ils peuvent lui répondre **par des signes**. Si cela ne suffit pas pour se faire comprendre alors ils pourront parler en mesure du besoin.

Si l'imam avait manqué un pilier ou qu'il devait se prosterner en expiation en fin de prière alors il devra le préciser à la personne qui le remplace pour que celui-ci fasse le nécessaire ; soit en rattrapant le pilier ou soit en se prosternant en expiation au même endroit que devait le faire l'imam sortant.

S'il devait rattraper des unités alors il le fera après avoir réparé la prière de l'imam.

Si l'imam qui a quitté la prière revient ensuite, il devra prier derrière celui qui l'a remplacé et il ne pourra pas reprendre la direction de la prière et il ne sera pas valide pour les fidèles de le suivre.

